

PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU DE CHAMBERY METROPOLE-CŒUR DES BAUGES

nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-six octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 68

Aillon-le-Jeune
Aillon-le-Vieux
Arith
Barberaz
Barby
Bassens
Bellecombe-en-Bauges
Challes-les-Eaux
Chambéry

Philippe Trepier
Christian Gogny
Pierre Gerard
David Dubonnet - Yvette Fetaz
Catherine Chappuis
Alain Thieffenat

Daniel Grosjean
Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino -
Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin -
Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Claudette Levrot-Virot -
Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton -
Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori -
Alexandra Turnar
Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin
Curienne
Doucy-en-Bauges
Ecole
Jacob-Bellecombette
Jarsy
La Compôte
La Motte-en-Bauges
La Motte-Servolex
La Ravoire
La Thuile
Le Châtelard
Le Noyer
Les Déserts
Lescheraines
Montagnole
Puygros
Saint-Alban-Laysse
Saint-Baldoph
Saint-Cassin
Sainte-Reine
Saint-François de Sales
Saint-Jean-d'Arvey
Saint-Jeoire-Prieuré
Saint-Sulpice
Sonnaz
Thoiry
Vérel-Pragondran
Vimines

Annick Bonniez
Brigitte Bochaton
Pierre Duperier
Jean-Pierre Fressoz
Damien Regairaz
Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin
Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Pierre Hemar
Philippe Gamen
Michel André
Albert Darvey
Jean-Maurice Venturini
Gérard Marcucci
Michel Dyen
Christophe Richel
Philippe Dubonnet
François Blanc
Maryse Fabre
Adeline Vincent
Jean-Marc Léoutre
Louis Caille
Daniel Rochaix

Jean-Pierre Coendoz
Lionel Mithieux

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1
Bernard Januel

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Luc Berthalay à Pierre Hemar - de Nathalie Colin-Cocchi à Isabelle Rousseau -
de Julien Donzel à Daniel Grosjean - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Marie-José Dussauge à Christine Dioux -
de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Marie Perrier à Annick Bonniez - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton -
de Sylvie Vuillemet à Luc Berthoud

• conseillers excusés : 4

Stéphane Bochet - Jérôme Esquevin - Anne Manipoud - Dominique Pommat

1. Constitution du bureau de vote

Le Conseil communautaire a désigné 2 assesseurs : Aloïs Chassot et Daniel Grosjean.

2. Election d'un membre du Bureau

Le Conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection d'un membre du Bureau. En application des articles L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du code général des collectivités territoriales, les membres du Bureau sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Est enregistrée la candidature de Frédéric Bret.

1 ^{er} tour de scrutin	
Présents et pouvoirs : 78 Votants : 78 Suffrages exprimés : 67 Votes blancs : 11 Votes nuls : 0 Abstentions : 0 Majorité absolue : 34	
	Nombre de suffrages obtenus
Frédéric Bret	67

Frédéric Bret a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé.

3. Observations et réclamations ¹

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

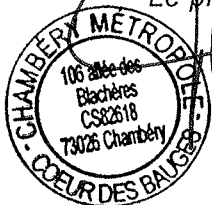
.....

¹ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

4. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal a été dressé et clos le 26 octobre 2017 à 20 h 00.

Le président,



Le secrétaire,



Les assesseurs

